

Livre des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 21 mai 2019**, à 19 h 30, au siège social de la Commission scolaire, au 2255, avenue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe.

Est présent, monsieur le président :

Flibotte, Richard.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Bilodeau, Sylvie,	Fortin, Yannick, commissaire parent,
Continelli, Marie-Josée, commissaire parent,	Martin, France,
Croteau, Sophie, commissaire parent,	Nichols, Martin,
Croteau, Steve,	Noël, Pierre,
Donais, Sylvie,	Petit, Ghislaine
Favreau, Jacques,	Simard, Élyse.

Avait prévenu de son absence, madame la commissaire :

Corbeil, Annick, commissaire parent.

Sont aussi présents, madame et monsieur :

Camirand, Daniel, directeur général adjoint et secrétaire général,
Dupré, Caroline, directrice générale.

Sont invités, mesdames et messieurs :

Dion, Gaétan, directeur du Service des ressources informatiques et du transport scolaire,
Gagnon, Sagette, régisseuse aux communications,
Girard, Sylvie, directrice du Service des ressources financières,
Langelier, Chantal, directrice du Service des ressources humaines,
Soumis, Jean-François, directeur du Service des ressources matérielles.

Ouverture de la séance

Monsieur Richard Flibotte, président, procède à l'ouverture de la séance.

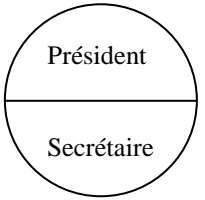
Adoption de l'ordre du jour

C-19-05-184 Monsieur Yannick Fortin propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 30 avril 2019

C-19-05-185 Mesdames et messieurs les commissaires ayant tous reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits par la loi, monsieur Pierre Noël propose et il est unanimement résolu d'exempter le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance d'ajournement du 30 avril 2019, et de l'approuver tel quel.

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

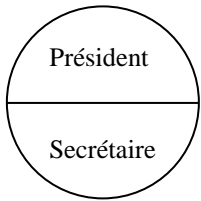


Période de questions

Madame Emmanuelle Bagg, présidente du comité de parents, invite les commissaires à la présentation d'une pièce de théâtre sur l'épuisement parental qui aura lieu le 5 juin, à la polyvalente Robert-Ouimet. Trois parents de la Commission scolaire ont collaboré à la création de cette pièce. M. Flibotte remercie M^{me} Bagg et souhaite un franc succès aux organisateurs.

Placement de la clientèle au secondaire | Nouveaux espaces au secondaire

- CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé une subvention de 35,5 millions de dollars pour la construction d'une nouvelle école secondaire;
- CONSIDÉRANT QUE le projet initialement déposé prévoyait la construction de cette école sur un terrain appartenant à la Commission scolaire, adjacent à l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe;
- CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire a exploré, avec le Séminaire de Saint-Hyacinthe, la possibilité d'y acheter de nouveaux locaux pouvant être convertis en locaux scolaires, essentiellement l'aile centrale du bâtiment (aile Girouard);
- CONSIDÉRANT QUE cet achat pourrait se faire par un acte d'échange, dont la principale contrepartie serait constituée d'un terrain de 324 817 pieds carrés, adjacent à l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe;
- CONSIDÉRANT QUE les nouveaux locaux sportifs prévus au projet initial pourraient ainsi être construits à l'école secondaire Fadette, puisque le site de l'actuelle école secondaire Casavant compte déjà 5 plateaux sportifs (en partie utilisés par les élèves de l'école secondaire Fadette);
- CONSIDÉRANT QUE ce projet pourrait aussi comprendre la construction de nouveaux locaux de classe à l'école secondaire Fadette;
- CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait à la Commission scolaire de faire face à la hausse de clientèle prévue au secondaire;
- CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Hyacinthe se portera acquéreur du terrain en façade et qu'un débarcadère y sera aménagé;
- CONSIDÉRANT QU' un tel projet nécessite notamment l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;



Livre des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

Madame Élyse Simard propose et il est unanimement résolu de retenir le projet suivant, permettant de faire face à la hausse de clientèle prévue au secteur secondaire :

C-19-05-186

- l'achat et l'aménagement de l'aile Girouard du Séminaire de Saint-Hyacinthe;
- la construction de locaux de classe et de plateaux sportifs à l'école secondaire Fadette.

Modification à une demande de retraite progressive pour un membre du personnel cadre

C-19-05-187

Monsieur Jacques Favreau propose et il est unanimement résolu d'accepter la demande de modification de la retraite progressive de madame **Diane Lavoie**, coordonnatrice au Service des ressources humaines, et ce, rétroactivement pour la période du 5 janvier 2019 au 4 janvier 2020, à raison de **40 %** comme pourcentage travaillé, et du 5 janvier 2020 au 4 janvier 2023 à raison de **60 %** comme pourcentage travaillé. Les journées de congé seront déterminées avant chacune des années de l'entente, avec l'accord de son supérieur immédiat.

Monsieur Jean-François Messier se joint à l'assemblée.

Huis clos

C-19-05-188

Madame Ghislaine Petit propose et il est unanimement résolu de siéger à huis clos pour étudier le point qui suit à l'ordre du jour.

Monsieur Daniel Rondeau se joint à l'assemblée.

Retour en assemblée délibérante

C-19-05-189

Monsieur Martin Nichols propose et il est unanimement résolu de revenir en assemblée délibérante.

Révision de décision

CONSIDÉRANT

que les parents de l'élève dont le nom apparaît au rapport RD-2018-2019/10 ont déposé une demande de révision de décision;

CONSIDÉRANT

que cette demande de révision fait suite à une décision prise par madame Karina St-Germain, directrice des Services éducatifs aux jeunes et responsable de l'organisation scolaire, à l'effet de ne pas admettre l'élève au programme d'anglais intensif de l'école Assomption pour l'année scolaire 2019-2020;

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que cette demande de révision a fait l'objet de deux rencontres devant le comité d'étude des demandes de révision de décision, les 24 et 30 avril derniers;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires considère, à la lumière des informations reçues et à la suite de la recommandation unanime du comité d'étude des demandes de révision de décision, qu'il y a lieu de maintenir la décision.

Monsieur Martin Nichols propose de confirmer la décision de madame Karina St-Germain, directrice des Services éducatifs aux jeunes et responsable de l'organisation scolaire, à l'effet de ne pas admettre l'élève au programme d'anglais intensif de l'école Assomption pour l'année scolaire 2019-2020.

C-19-05-190

À la suite d'une demande en ce sens, M. Richard Flibotte appelle le vote.

Pour : 14
Contre : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Adoption des Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières pour 2019-2020

CONSIDÉRANT l'article 275 de la loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit rendre publics les objectifs et les principes de répartition des ressources financières;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès du comité de répartition des ressources, du comité consultatif de gestion, du comité de parents et des conseils d'établissement;

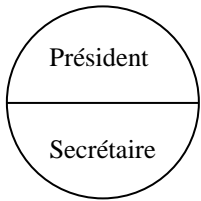
Madame Marie-Josée Continelli propose et il est unanimement résolu d'adopter les Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières pour 2019-2020.

C-19-05-191

Détermination des services éducatifs dispensés en adaptation scolaire au primaire et au secondaire pour l'année scolaire 2019 – 2020

Monsieur Jacques Favreau propose et il est unanimement résolu d'adopter la détermination des services éducatifs dispensés en adaptation scolaire au primaire et au secondaire pour l'année scolaire 2019-2020.

C-19-05-192



Livre des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

Achat regroupé de postes informatiques, de moniteurs et chariots de recharge neufs

CONSIDÉRANT que la mesure 50760 indique que l'acquisition des équipements technologiques doit être réalisée auprès d'un regroupement d'achats au choix de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que Collecto a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

CONSIDÉRANT que Collecto fera un appel d'offres regroupé pour l'acquisition de postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge neufs pour une durée initiale de vingt-quatre (24) mois avec possibilité d'être renouvelé en tout ou en partie, une fois, pour un maximum de douze (12) mois additionnels pour une mise en place des nouveaux contrats à compter d'octobre 2019;

CONSIDÉRANT que Collecto a l'intention de recourir à l'article 43 du RCTI lui permettant, à l'intérieur d'un contrat à commande, d'attribuer à tous les soumissionnaires dont les prix soumis sont à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas à condition que cette règle d'adjudication soit approuvée au préalable par le dirigeant d'organisme de chacun des établissements faisant partie prenante de la négociation.

C-19-05-193

Monsieur Pierre Noël propose et il est unanimement résolu que la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe participe au regroupement SAR130-2019 de Collecto pour l'acquisition de postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge neufs et autorise monsieur Gaétan Dion, directeur du Service des ressources informatiques et du transport scolaire, à signer pour et au nom de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe le mandat d'achats, les bons de commande et les factures qui en découlent.

Protocole d'entente de transport scolaire avec les écoles privées

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et les écoles secondaires privées du territoire collaborent depuis plusieurs années en matière de transport scolaire et qu'elles souhaitent poursuivre cette collaboration;

CONSDÉRANT que la présente entente vient à échéance en juin 2019;

CONSIDÉRANT que La Petite Académie du Boisé désire obtenir une entente pour bénéficier du transport scolaire;

CONSIDÉRANT que les ententes permettent un revenu pour assumer les coûts du transport scolaire.

C-19-05-194

Monsieur Yannick Fortin propose et il est unanimement résolu de conclure, avec le Collège Saint-Maurice, l'École secondaire Saint-Joseph et La Petite Académie du Boisé, une entente de service de transport scolaire des élèves de ces écoles pour les années scolaires 2019-2020 à 2021-2022.

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Madame Sophie Croteau et monsieur Martin Nichols quittent l'assemblée.

Échange de terrain avec la municipalité de La Présentation (lot 3 406 301)

- CONSIDÉRANT que l'échange proposé favorise la Commission scolaire du double de la superficie;
- CONSIDÉRANT que l'échange est sans frais;
- CONSIDÉRANT la volonté partagée avec la Municipalité de La Présentation de fournir des infrastructures de qualité aux citoyens;
- CONSIDÉRANT que les infrastructures partagées sont plus rentables pour chaque organisme;
- CONSIDÉRANT la résolution C-18-07-235 du conseil des commissaires;

Monsieur Jean-François Messier propose et il est unanimement résolu d'autoriser le président et la directrice générale de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, monsieur Richard Flibotte et madame Caroline Dupré, à signer les documents notariés.

C-19-05-195

Madame Sophie Croteau et monsieur Martin Nichols rejoignent l'assemblée.

Questions diverses

Aucune question.

Agenda du président

Monsieur Richard Flibotte, président, fait rapport de ses rencontres des dernières semaines, de même que la correspondance reçue et mise à la disposition de tous les commissaires.

Ajournement de la séance

Madame Sylvie Donais propose et il est unanimement résolu d'ajourner la séance au 28 mai 2019, à 19 h 30.

Président

Secrétaire général

